



Le ministre veut baisser de 316€ mensuels le salaire des enseignants débutants !

Les mesures dites catégorielles dans l'Education nationale, toutes dérisoires (enseignants et administratifs) et l'annonce d'une remise en cause du statut et des missions sont confirmées.

Le ministre de l'Education nationale a décidé de présenter au Comité Technique Ministériel du 17 juin prochain un projet de décret qui fixe les conditions de recrutement et de rémunération des futurs lauréats des concours de recrutement des enseignants.

Ce projet découle de la mise en place des écoles supérieures de Professorat et d'Education (ESPE) et du Master des Métiers d'Education et de Formation, créés par la loi dite de refondation de l'école.

Sous prétexte que le concours sera organisé à la fin de l'année de M1 les lauréats, futurs PLP, certifiés, CPE, Professeurs des Ecoles seraient payés 316€ nets de moins (420€ de moins pour les agrégés) que les actuels lauréats. Ce qui représente un salaire net 1332€ nets en début de carrière.

Les professeurs débutants, après 4 années d'études universitaires, seront donc payés 150€ de plus que le minimum de la fonction publique !

La refondation de l'école rime donc avec la dévalorisation des enseignants.

Cela éclaire d'un jour cru les mesures catégorielles annoncées par le ministre pour les titulaires, présentées comme des mesures de revalorisation.

Elles représentent 7€ en moyenne par agent du ministère de l'Education Nationale, soit bien moins que les baisses de traitement effectuées depuis janvier 2011.

On est loin de l'indemnité de 1200€ (équivalente à l'ISOE) pour les professeurs d'école et de mesures d'amélioration des carrières pour tous (par attribution de points d'indice), revendiquées par Force Ouvrière.

L'annonce de mesures pour les catégories C (les personnels administratifs notamment) ne servent qu'à cacher la smicardisation généralisée qui concerne non seulement les catégories C mais aussi les catégories B.

Seules trois organisations syndicales, l'UNSA et la CFDT, ainsi que le SNALC ont signé le protocole présenté par le ministre de l'Education Nationale qui avalise ce cadre. Ce même protocole demande en plus, aux organisations syndicales d'approuver la refondation de l'école et de s'engager en conséquence dans une refonte des missions et statuts des enseignants.

Les fonctionnaires du ministère de l'Education Nationale comme tous les fonctionnaires sont victimes de plein fouet de la politique d'austérité qui notamment se traduit par la volonté gouvernementale de bloquer la valeur du point d'indice pour la quatrième année consécutive. Le rattrapage du pouvoir d'achat perdu est la première des revendications.

C'est pourquoi avec la Fédération Générale des Fonctionnaires-FO nous revendiquons :

- 5% d'augmentation tout de suite,
- 44 points d'indice pour tous au titre du rattrapage depuis 2000

La FNEC FP-FO informe les personnels du communiqué des six organisations de la fonction publique FO, CGT, FSU, Solidaires, CFTC, CGC du 3 juin qui exige ensemble l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et «rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et elles n'accepteront aucun nouveau recul (maintien du calcul des pensions sur l'indice détenu 6 mois avant le départ, durée de cotisation et report de l'âge de départ...)»

La FNEC FP-FO invite les personnels à participer aux réunions syndicales organisées par les syndicats Force Ouvrière de l'enseignement et à se regrouper pour faire valoir ces revendications.